



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMISSION TERRITORIALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (CTPENAF) DE CORSE

**Trame pour la réalisation du rapport de présentation des projets
d'autorisation d'urbanisme pour la saisine de la CTPENAF**

**Constructions sur délibération motivée du conseil municipal dans les
communes soumises à la Loi montagne**

**ANNEXE 2- 3 du règlement
intérieur de la CTPENAF
Adopté le 21 janvier 2021**

I – Fiche de présentation des projets

FICHE DE PRÉSENTATION DES PROJETS SOU MIS A L'AVIS DE LA CTPENAF

en fonction de l'article suivant du code de l'urbanisme : L122-7 sur la loi montagne
et les constructions sur délibération motivée du conseil municipal

DOSSIER COMMUNE DE

Type de procédure :
N° dossier :
Type de construction :
Demandeur :
Adresse du terrain :
Description sommaire du projet :
Surface de la construction :

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1- Généralités :
2- Urbanisme opposable :
3- Pression foncière :
4- Contraintes de type environnemental :
5- Servitudes d'utilité publique et autres contraintes :
6 - Occupation du sol et activité agricole :

II – Documents complémentaire à transmettre en format numérique

- Délibération motivée du conseil municipal.
- Formulaire CERFA associé au projet
- Pièces obligatoires au dossier. Variable selon le projet, pour les permis de construire, PCMI 1 à PCMI 8 ou documents équivalents.
- Illustration cartographique pour le secteur, centrée sur la ou les parcelles cadastrales objet du projet. Etablie à partir du fond ortho-photo le plus récent, du zonage du document d'urbanisme opposable sur la commune, des couches ESA, ERPAT, ENSP et ERC du PADDUC, de la couche SODETEG 10, de la couche des espaces de portée réglementaire (Natura 2000 et Znieff I & II) et de la couche la plus récente disponible du RPG-PAC. L'illustration fera apparaître à l'échelle les contours du bâti objet du projet, en mode plan de masse.